

## COMPTE-RENDU CONSEIL DU 19 JUIN 2025

**Présents :** Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Sébastien FANI, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET DIT LARAFFE, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO.

**Excusés :** Amaury FARGES (Pouvoir à Manuel ARRAGAIN), Michèle LAMBERT (Pouvoir à Aurélia TRUNFIO), Mélanie ZIZZO.

Christine BERGER est désignée secrétaire de séance.  
Le dernier compte rendu est approuvé.

**Ajout d'un point à l'ordre du jour:** Convention avec la Fondation de sauvegarde de l'Art français pour financement de la restauration de la Vierge de Bovéron. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

### **1\*/ Délibération : Contentieux urbanisme lieu-dit « au Clos », audience du 29 octobre 2025**

Le Maire rappelle que la Commune restait dans l'attente d'une date pour l'audience devant la Cour d'Appel de Chambéry. Cette date est désormais fixée au 29 Octobre 2025.

Il est proposé de confirmer la position de la commune vis-à-vis de cette infraction manifeste aux règles du PLUi et du PPRI, et la demande de remise en état du terrain. La municipalité souhaite en effet utiliser tous les recours juridiques possibles pour faire respecter la règle d'urbanisme dans ce secteur agricole et inondable.

Il est proposé de délibérer au sujet de cette nouvelle étape de la procédure.  
Au vu des éléments donnés par le Maire,

*Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) :*

- *D'autoriser le Maire à ester en justice au nom de la Commune de Vions dans le cadre de la procédure d'appel appelée à l'audience du 29 octobre 2025, et, à plus large titre, tout au long de l'instance Cour d'Appel,*
- *D'autoriser le Maire à mandater Maître Jessica RATTIER en qualité de conseil en vue de l'audience du 29 octobre 2025, et, à plus large titre, tout au long de l'instance Cour d'Appel.*

### **2\*/ Convention de mécénat pour restauration Vierge à l'Enfant**

Le Maire rappelle que lors du projet mené par la Fondation pour la sauvegarde de l'Art français dans le cadre du projet « Plus grand musée de France », avec le soutien du fonds de mécénat Aix les Bains Riviera des Alpes, notre statue est arrivée 3eme du vote des lycéens, derrière la Vierge à l'enfant en bois sculpté de la chapelle de Conjux et la statue en pierre de la Vierge à la grappe de l'Eglise de Chanaz.

Les travaux de restauration de la vierge de Conjux sont achevés et n'ont pas nécessité de mobiliser l'ensemble de l'enveloppe. La Commune de Chanaz mène un projet qui mobilisera une partie du solde mais qui est également soutenue par des financements d'Etat. Le solde a donc été proposé à Vions pour financer l'étude stratigraphique / le diagnostic, et peut être une petite partie des travaux de restauration.

Une convention de financement doit être signée avant de valider le devis réalisé par InSituConservation, atelier de restauration d'art basé à Novalaise, d'un montant de 2 525 € HT.

Ce projet de convention précise le montant exact de l'aide, qui sera calculé en fonction du montant exact à mobiliser pour le projet de Chanaz.

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer. Le devis pourra être signé dès validation de la convention.

*Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents :*

- *Autorise le Maire à signer la convention pour financer une partie de la restauration de la vierge de Bovéron.*

### **3\*/ Questions diverses :**

**Point travaux Muraille :** Aurélia TRUNFIO et Jacques PERRILLAT-BOITEUX font un point sur l'avancée des travaux. La partie génie civile (Muttoni) est achevée et les travaux d'eau potable (Petavit) sont en cours d'achèvement. D'ici l'interruption du chantier début juillet il restera sur place les entreprises TP / Enrobé (SPIE) et l'électricien (Porcheron).

Tout le nord de La Muraille sera terminé d'ici fin juin-début juillet. Fin juin toutes les tranchées seront refermées. Il conviendra de se positionner rapidement pour la mise en place ou non d'un revêtement provisoire. Des barrières bois sont à changer dans le secteur de la pompe à incendie et n'avaient pas été prévus au marché initial. Le maître d'œuvre poursuit les contacts avec les privés et organise les positionnements des armoires. La fin des travaux reste prévue pour la fin d'année (la dépose des poteaux existants pourra avoir lieu plus tard). Il est en enfin rappelé que les travaux ont également été l'occasion de changer les bornes incendie ; avec la réfection du réseau d'eau potable cela permettra la mise en conformité totale de la défense incendie de la Rue de la Muraille.

**Passage en LED:** l'intervention de l'entreprise SPIE prévue pour le 19 juin est reportée à septembre. A l'issue des travaux de la Muraille, tout le parc d'éclairage public de la Commune sera passé en LED. Le coût d'environ 6610€ sera rentabilisé en 4-5 ans au vu des économies de consommation, par ailleurs cette opération est aussi l'occasion de remplacer certains globes abimés.

**Collect'infos :** Un point est fait sur les thèmes retenus.

Au vu des restrictions de communication prévues par le Code électoral à partir du 1er septembre (période pré-électorale), ce Collect'infos sera l'occasion de diffuser un petit bilan de mandat.

**Point carrière – Courrier de l'association ACCLAME :** l'association Acclame a envoyé un courrier en mairie pour demander au Maire d'intervenir suite au défrichement de parcelles situées au nord de Vions. Ce défrichement ayant fait l'objet d'un signalement et d'un rapport d'agents de l'Etat, un point sera fait avec l'ensemble des services concernés pour voir quelle suite donner à cette demande.

**Déchets :** CSE, dépôts sauvages, surfréquentation estivale, gestion des déchets secteurs Etang Bleu /Muraille : Suite à la rencontre avec les services de Grand Lac au sujet des CSE des Granges, où étaient présents Manuel ARRAGAIN, Sébastien FANI et Aurélia TRUNFIO, qui faisait suite à la pétition adressée par les habitants du hameau et relayée par Sébastien FANI, il a été décidé d'un commun accord entre le vice-président de Grand Lac et le maire de maintenir la fermeture en l'absence de solution satisfaisante.

Plusieurs dépôts récents de déchets sauvages sont à déplorer sur le parking du cimetière. Ils peuvent être liés à la surfréquentation estivale mais aussi à la fermeture temporaire du point CSE Muraille / OPAC en raison des travaux.

L'ensemble des poubelles « urbaines » autour de l'Etang et de la Guinguette a été retiré. Il est nécessaire de mettre en place une signalétique pour renvoyer les usagers vers le CSE Salle des Fêtes.

Une demande de poubelle Rue de la Muraille a été transmise en mairie : le conseil souhaite ne pas donner suite à cette demande pour les mêmes raisons qu'autour de l'étang (une signalétique sera également à mettre en place). En revanche, il est évident que l'importante fréquentation estivale et la circulation croissante sur la Via Rhôna engendrent de plus en plus de déchets qu'il convient de gérer.

D'une manière générale, les problématiques concernant les déchets, en particulier les saturations de CSE doivent être systématiquement remontées au service déchets de Grand Lac.

Enfin, une réflexion est à mener pour aboutir d'ici la fin de l'année sur les CSE du parking de la salle des fêtes – dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement futur du parking.

**Point Etang bleu :** la situation particulière de ce début de saison estivale est suivie de près par les services du SHR dans le cadre de la convention passée avec la Commune. La baisse du niveau consécutive à l'opération de gestion des sédiments côté suisse, ne serait pas liée avec la prolifération d'algues qui pourrait être liée à la disparition de la végétation côté digue suite au défrichement réalisé par la CNR. Il est à noter que cette prolifération n'induit pas de baisse de la qualité de l'eau.

**PFCCA :** Jacques PERRILLAT-BOITEUX s'est rendu à l'AG des PFCCA (Pompes funèbres municipales de Chambéry) dont la Commune est sociétaire et qui gère le funérarium et le crématorium. La structure poursuit son développement et son objectif de proposer un véritable service public dans ce domaine, notamment en proposant des tarifs attractifs. Une communication sera faite prochainement à destination des habitants.

Prochain conseil: mercredi 27 août à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Manuel ARRAGAIN



La secrétaire de séance,  
Christine BERGER

